Nations Unies S/PV.8004



Conseil de sécurité

Soixante-douzième année

Provisoire

8004e séance

Lundi 17 juillet 2017, à 10 heures
New York

Président :	M. Liu Jieyi	(Chine)
Membres :	Bolivie (État plurinational de)	M. Inchauste Jordán
	Égypte	M. Moustafa
	États-Unis d'Amérique	Mme Sison
	Éthiopie	Mme Guadey
	Fédération de Russie	M. Safronkov
	France	M. Melki
	Italie	M. Cardi
	Japon	M. Kawamura
	Kazakhstan	M. Umarov
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Hickey
	Sénégal	M. Seck
	Suède	M. Skoog
	Ukraine	M. Kyslytsa
	Uruguay	M. Bermúdez

Ordre du jour

La situation concernant l'Iraq

Rapport du Secrétaire général soumis en application de la résolution 2299 (2016) (S/2017/592)

Quinzième rapport établi par le Secrétaire général en application du paragraphe 4 de la résolution 2107 (2013) du Conseil de sécurité (S/2017/596)

17-21596 (F)







La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l’ordre du jour

L’ordre du jour est adopté.

La situation concernant l’Iraq

Rapport du Secrétaire général soumis en application de la résolution 2299 (2016) (S/2017/592)

Quinzième rapport établi par le Secrétaire général en application du paragraphe 4 de la résolution 2107 (2013) du Conseil de sécurité (S/2017/596)

Le Président (*parle en chinois*) : Conformément à l’article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j’invite le représentant de l’Iraq à participer à la présente séance.

Conformément à l’article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j’invite M. Ján Kubiš, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d’assistance des Nations Unies pour l’Iraq, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l’examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J’appelle l’attention des membres du Conseil sur le document S/2017/592, qui contient le rapport du Secrétaire général soumis en application de la résolution 2299 (2016), et sur le document S/2017/596, qui contient le quinzième rapport établi par le Secrétaire général en application du paragraphe 4 de la résolution 2107 (2013) du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole à M. Kubiš.

M. Kubiš (*parle en anglais*) : Le 10 juillet, le Premier Ministre Al Abadi a annoncé la libération de Mossoul. Il a attribué cette victoire à la planification et à l’exécution de l’opération par les forces de sécurité iraquiennes, seules forces de combat présentes sur le terrain. Il a félicité les forces de sécurité iraquiennes, y compris les forces de mobilisation populaire, ainsi que les peshmerga et les volontaires tribaux et locaux, et a remercié tous les pays qui ont appuyé l’Iraq dans sa lutte contre le terrorisme.

Nos prières et nos pensées vont à tous ceux, militaires comme civils, qui ont été tués ou blessés, ainsi qu’à leurs proches. Il est essentiel que les familles des martyrs et des blessés reçoivent l’appui dont elles ont besoin.

Conformément aux directives édictées par le Premier Ministre Haider Al Abadi, l’opération de libération a été marquée par un effort exceptionnel de la part des forces de libération et de leurs partenaires internationaux pour sauver et protéger la population civile. En adoptant un concept d’opérations à caractère humanitaire, ils ont réduit les pertes et les souffrances parmi les populations civiles. Ils ont également démontré leur volonté de répondre des violations dont ils pourraient avec d’autres, être responsables.

À l’inverse, les terroristes de Daech ont manifesté un mépris absolu de la vie humaine et de la civilisation. Ils ont piégé et détruit des maisons et des infrastructures, ainsi que des monuments culturels et religieux, notamment le monument emblématique de la civilisation islamique, la grande mosquée el-Nouri et son minaret dit « Hadba ». Ils ont délibérément pris pour cible des civils, les ont bombardés aveuglément dans les zones libérées, les ont utilisés comme boucliers humains, les ont enfermés dans leurs maisons et ont placé des tireurs embusqués sur les toits pour tuer ceux – femmes, enfants et hommes – qui tentaient de fuir pour se mettre à l’abri. Ils les ont massacrés en utilisant des kamikazes, dont des femmes et des enfants endoctrinés, y compris dans les camps de personnes déplacées.

Les combats à Mossoul ont également coûté la vie à de nombreux journalistes locaux et internationaux. Leur sacrifice n’aura pas été vain. Des médias libres et impartiaux sont essentiels pour préserver l’intérêt public et pour garantir le degré de transparence et de responsabilité nécessaire. Je voudrais également saluer ici l’accès que les autorités iraquiennes, y compris celles de la région du Kurdistan, ont accordé aux médias nationaux et internationaux pendant la campagne de Mossoul.

La libération historique de Mossoul ne doit pas faire oublier que la route demeure semée d’embûches. La reconquête des derniers territoires encore sous le contrôle de Daech dans d’autres parties des provinces de Ninive et d’Anbar, à Haouija, dans la province de Kirkouk, et dans certaines zones d’autres provinces ne sera pas une tâche facile. Qui plus est, les partisans de Daech poursuivent leurs activités terroristes barbares contre les civils en Iraq et au-delà.

Parallèlement à la libération, il faut entreprendre des efforts de déminage, de stabilisation et de reconstruction, afin de permettre le retour des personnes déplacées et d’éliminer les cellules de Daech, les bandes criminelles et les milices qui échappent au contrôle du

Gouvernement. Le maintien de l'ordre, l'état de droit, la justice et le respect du principe de responsabilité, ainsi que les réformes, la bonne gouvernance et le développement, notamment dans les provinces du sud, sont également d'une importance cruciale. Pour transformer les acquis de la victoire militaire en stabilité, sécurité, justice et développement, le Gouvernement devra faire tout son possible pour que la population retrouve sa vie normale dans la sécurité et la dignité. À cette fin, l'Iraq va encore avoir besoin d'un appui régional et international considérable. Soutenir la campagne militaire ne suffit pas pour parvenir à la victoire.

Fait encourageant, la tournée régionale que le Premier Ministre Al Abadi a effectuée en juin au Royaume d'Arabie saoudite, en République islamique d'Iran et au Koweït a confirmé la volonté de ces pays de poursuivre et de renforcer leur appui. Je rends hommage à tous les partenaires de l'Iraq, y compris ceux de la Coalition internationale contre Daech, et je les exhorte à continuer de se tenir aux côtés de l'Iraq et de son peuple et de lui porter assistance.

Daech ne pourra être définitivement vaincu qu'avec des solutions garantissant que nul n'est laissé pour compte, et en répondant aux revendications, besoins et aspirations des Iraquiens. Un règlement national et une réconciliation de la société sont les éléments indispensables d'un effort global plus large pour parvenir à une unité, une stabilité et une prospérité durables.

Je salue l'exemple donné par les dignitaires religieux qui font autorité, qui, dans leurs sermons à l'occasion de la victoire, ont souligné que les Iraquiens doivent tirer les leçons de ce qu'il s'est passé dans les années qui ont précédé l'apparition de Daech et régler les problèmes de longue date. En outre, elles ont déclaré que le recours à la violence, à l'oppression et au sectarisme comme moyens de parvenir à une fin n'entraînait que la destruction et rendait le pays vulnérable aux ingérences des acteurs régionaux et internationaux, une situation où il n'y a pas de vainqueur et où l'Iraq est le premier des perdants; que tous ceux qui occupent des postes de pouvoir ou sont au Gouvernement devaient travailler selon le principe que tous les citoyens sont égaux en droits et en devoirs, indépendamment de leur religion, de leur appartenance confessionnelle, de leur origine ethnique ou de leur nationalité. Si cette approche était strictement mise en œuvre, elle restaurerait la confiance de la population dans le Gouvernement et ses institutions. Les déclarations des dignitaires religieux qui font autorité mentionnaient également la nécessité de combattre la corruption financière et administrative et les quotas liés à l'appartenance confessionnelle ou un à parti, et de garantir le respect des critères de compétence et de professionnalisme dans la nomination des fonctionnaires.

L'ONU s'engage à faciliter davantage les processus de règlement national et de réconciliation de la société au niveau local, en étroite coordination avec le Gouvernement iraquien et en coopération avec toutes les parties prenantes iraquiennes, notamment les femmes et les jeunes, pour apporter une réponse aux préoccupations de toutes les composantes de la société, de toutes les communautés et de tous les groupes et citoyens d'une manière qui soit juste et équitable.

À une réunion des partis politiques de la Région du Kurdistan, présidée par le Président Barzani, le 7 juin, décision a été prise d'organiser un référendum le 25 septembre afin de répondre à la question suivante : « Êtes-vous d'accord pour l'indépendance de la Région du Kurdistan et des zones du Kurdistan en dehors de la juridiction de l'administration de la région, et la création d'un État indépendant? ». Le 11 juillet, le Président Barzani a réaffirmé, durant son discours au Parlement européen à Bruxelles, sa détermination à organiser le référendum comme prévu, et déclaré qu'aucun pays ne s'y était clairement opposé.

Une question aussi importante ne saurait être traitée sans un certain degré d'entente entre le Gouvernement fédéral et le Gouvernement régional du Kurdistan. Conformément aux recommandations du Secrétaire général Guterres, j'exhorte les deux parties à entreprendre des négociations sans plus attendre, dans le cadre d'une coopération qui relève d'un véritable partenariat et qui soit fondée sur la Constitution, afin de trouver d'urgence un terrain d'entente et une feuille de route pour régler cette question ainsi que d'autres problèmes graves, comme par exemple la mise en œuvre de l'article 140 de la Constitution, les territoires contestés, y compris Kirkouk, les questions budgétaires, le partage du pétrole et des recettes, et d'autres domaines et principes qui régissent les relations entre le Gouvernement fédéral et le Gouvernement de la Région du Kurdistan. L'absence de dialogue et de négociations politiques véritables pourraient transformer un conflit d'intérêts en un conflit d'un autre type.

Un calendrier électoral complexe se profile en Iraq, notamment dans la Région du Kurdistan, pour cette année et l'année 2018. Le 21 juin, la Haute Commission électorale indépendante a fait savoir qu'elle ne sera pas en mesure d'organiser les élections aux conseils de province le 16 septembre comme prévu. Il est primordial

que toutes les mesures nécessaires soient prises pour faire en sorte, premièrement, que les élections au Conseil des représentants se tiennent au plus tard en mai 2018, comme le veut la Constitution, et deuxièmement, qu'une nouvelle date soit fixée pour les élections aux conseils de province.

Le nombre total de déplacés depuis le début des opérations militaires en octobre avoisine désormais un million de personnes, bien que le rythme auquel les personnes fuient les combats ait ralenti au cours des dernières semaines.

En vertu du mécanisme de financement pour la stabilisation immédiate mis en place par le Programme des Nations Unies pour le développement, en juillet 2017, plus de 1 050 projets étaient en cours ou achevés dans 23 villes et districts libérés des provinces d'Anbar, de Ninive, de Salaheddin, de Diyala et de Kirkouk. Maintenant que Mossoul a été entièrement libérée, la portée des projets dans cette ville va augmenter de manière exponentielle.

Nous sommes particulièrement préoccupés par la montée du sentiment populaire en faveur du châtiment collectif des familles considérées comme liées à Daech. Dans l'ensemble du pays, les Iraquiens soupçonnés d'avoir des liens avec Daech sont de plus en plus victimes d'expulsions, voient leurs maisons confisquées ou sont victimes d'autres actes de revanche ou de représailles. La Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq a recommandé au Premier ministre de prendre des mesures urgentes, dans le cadre de ses prérogatives, afin de maintenir l'état de droit et l'ordre et de mettre un terme aux expulsions et à la vindicte.

La MANUI considère comme une priorité que les auteurs de violations des droits de l'homme et d'atteintes commises pendant le conflit armé en cours répondent de leurs actes, afin de rendre justice aux victimes. Compte tenu de l'ampleur des crimes graves, la MANUI poursuit une stratégie au niveau national afin de permettre aux tribunaux nationaux d'avoir compétence en matière de crimes internationaux. Cela permettrait également de compléter les initiatives internationales visant à recueillir des éléments de preuve sur les crimes les plus graves commis par l'État islamique d'Iraq et du Levant.

Alors que la lutte pour éliminer Daech d'Iraq touche à sa fin, l'ONU est en train de revoir son action contre la violence sexuelle, en mettant l'accent sur l'aide apportée aux survivantes de la violence sexuelle pour réintégrer leur communauté. Je me félicite de l'engagement renouvelé du Gouvernement iraquien à mettre en œuvre le communiqué conjoint et le Plan d'action national.

L'Organisation des Nations Unies, aux plus hauts niveaux, est en contact avec de hauts responsables iraquiens au sujet de la création du Comité interministériel sur les violations graves des droits de l'enfant. Ce comité devrait servir d'instance permettant aux autorités iraquiennes de coordonner leur action sur les questions relatives aux enfants en temps de conflit armé, et notamment de réagir aux rapports occasionnels faisant état de recrutement et d'utilisation d'enfants par les forces progouvernementales. En outre, nous exhortons le Gouvernement iraquien à veiller à ce que les enfants arrêtés par les forces de sécurité, y compris pour des accusations liées au terrorisme, soient transférés dans des établissements pour mineurs.

La Mission continue de travailler avec le Gouvernement fédéral et le Gouvernement de la Région du Kurdistan iraquien à la mise en œuvre du Plan d'action national relatif à la résolution 1325 (2000), qui a été entravée par des problèmes de financement. Je demande aux partenaires internationaux de s'engager à soutenir financièrement les programmes spécialisés en faveur des femmes et des ménages dirigés par des femmes.

La question des nationaux du Koweït et d'États tiers portés disparus ainsi que des biens koweïtiens disparus a été un des principaux thèmes de la visite du Premier Ministre Al Abadi au Koweït le 21 juin. Au cours d'une réunion avec l'Émir de l'État du Koweït, le cheik Sabah Al-Ahmad Al-Sabah, les parties ont discuté des moyens de régler toutes les questions en suspens liées à l'invasion iraquienne du Koweït en 1990.

Les 22 et 24 mai, pour la première fois en 14 ans, l'Iraq a accueilli à Bagdad une session, la quatre-vingt-dix-neuvième, du Sous-Comité technique du mécanisme tripartite, ainsi que la quarante-quatrième session de la Commission tripartite. Je me fais l'écho de la déclaration à la presse (SC/12870) publiée par le Conseil de sécurité le 14 juin 2017, demandant à l'Iraq et au Koweït de continuer de collaborer étroitement, dans le cadre du mécanisme tripartite, et de compter sur un engagement durable, des actions et l'adoption de méthodes nouvelles et novatrices permettant de faire avancer le dossier.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie M. Kubiš de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Bermúdez (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Ján Kubiš, de son exposé instructif et détaillé, et je le

remercie, ainsi que son équipe, de leurs efforts constants dans le contexte opérationnel si difficile de l'Iraq.

L'Uruguay salue les efforts acharnés que déploient le Représentant spécial et la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) en étroite coordination avec le Gouvernement iraquien, qui leur permettent de faire face aux nombreuses urgences auxquelles est confronté le pays. La confiance que témoigne le Conseil de sécurité à ce processus s'est manifestée vendredi lorsque nous avons adopté à l'unanimité la résolution 2367 (2017), qui prolonge d'une année le mandat de la MANUI, jusqu'en juillet 2018.

Après neuf mois de combats acharnés et de nombreuses séances du Conseil, nous avons finalement appris la nouvelle de la libération de Mossoul, qui se trouvait sous le contrôle du groupe terroriste Daech depuis trois ans. L'Uruguay félicite le Gouvernement iraquien de son courage et des efforts considérables déployés dans le cadre de cette campagne, ainsi que de cet important accomplissement, qui représente non seulement une victoire pour le peuple et les autorités de ce pays, mais également une avancée importante dans la lutte contre le terrorisme international.

Mon pays est certain que cette importante victoire contre Daech, que nous devons préserver en ne baissant pas la garde, peut marquer une avancée décisive vers l'élimination totale de ce groupe, qui a commis d'innombrables atrocités et imposé sa barbarie aux populations sous son joug depuis son apparition en 2014. Il faut rappeler que les peuples iraquien et syrien ont subi des atrocités inimaginables, notamment des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité et probablement des actes de génocide, qui ont été perpétrés contre des minorités religieuses – le cas le plus frappant, même s'il n'est probablement pas unique, étant celui des Yézidis, qui ont été victimes d'une campagne d'extermination brutale.

Comme l'a exprimé le Conseil tout entier dans une déclaration à la presse publiée le 13 juillet (SC/12911), l'heure est venue de présenter nos condoléances pour les centaines de milliers d'Iraquiens, de Syriens et de citoyens d'autres pays qui ont été victimes des crimes de Daech – lesquels ne doivent en aucun cas rester impunis. Il convient également de souligner que Daech n'est pas né dans le vide, mais plutôt en conséquence d'une succession d'événements regrettables, dont le premier a été l'invasion de l'Iraq en 2003, qui était dépourvue de légitimité multilatérale et n'avait pas l'appui du Conseil. Ceci a, comme nous le savons tous, débouché sur de nombreuses années d'une guerre civile sectaire qui a ravagé le pays. En outre, la situation a été exacerbée par l'appui idéologique, financier, militaire et humain fourni par certains pays – à l'intérieur et à l'extérieur de la région – à Daech. L'esprit de la lutte contre le terrorisme et la solidarité avec le peuple iraquien doivent constituer des priorités absolues à ce stade. Tirons les enseignements des erreurs du passé afin de ne pas les répéter.

La libération de Mossoul entraîne deux tâches immédiates auxquelles le Gouvernement iraquien, avec l'appui de l'ONU, devra s'atteler dans un avenir proche – la reconstruction progressive de la ville et le retour des centaines de milliers de personnes déplacées, dont un grand nombre découvriront que leurs maisons ont disparu et que les services de base doivent être rétablis. Il y a quelques jours, jeudi dernier en fait, nous avons assisté à la télévision à la mort d'une petite fille, Hanan, dans un hôpital complètement dévasté à Mossoul alors qu'elle souffrait d'une insuffisance rénale complètement traitable. Nous encourageons le Gouvernement iraquien à continuer d'accorder la priorité à la protection des civils, comme nous l'avons fait à maintes reprises au cours des derniers mois durant l'offensive de Mossoul, pour répondre aux besoins des millions de personnes touchées par la guerre et le terrorisme. Qui plus est, l'ONU doit appuyer la campagne de réforme du Gouvernement iraquien afin de trouver des solutions politiques à long terme qui permettront de faire reculer le terrorisme et de stabiliser le pays afin d'éviter que ne se reproduise un phénomène similaire à celui de Daech.

Les dirigeants politiques doivent surmonter leurs divergences et leur méfiance historiques pour conclure un accord général de réconciliation nationale qui permettra au peuple iraquien de tourner la page après de longues années de souffrances provoquées par les divisions sectaires et religieuses. Nous réitérons que la guerre contre le fléau du terrorisme doit être menée dans le respect du droit international humanitaire et des droits de l'homme et coordonnée par l'ONU afin de prévenir des atrocités similaires à celles commises par ces groupes.

Nous nous félicitons que le renouvellement du mandat de la MANUI contienne des appels à l'autonomisation des femmes pour l'avenir immédiat du pays. À cet égard, nous appelons le Gouvernement iraquien à promouvoir et à défendre les droits des femmes et des filles, à promouvoir la participation politique des femmes et à lutter contre le problème urgent du recours

à la violence sexuelle en période de conflit comme tactique de guerre et de terrorisme.

L'Iraq ouvre aujourd'hui un nouveau chapitre extrêmement important de son histoire. La victoire contre Daech sera insuffisante si les autorités iraquiennes ne réalisent pas de progrès concrets en ce qui concerne la lutte contre la corruption, la participation politique de la société civile et l'exercice des droits de tous les citoyens iraquiens. C'est aux autorités qu'il reviendra, avec l'appui de la MANUI et du Conseil, de consolider les réformes adoptées pour bâtir un Iraq plus moderne, ouvert et pacifique.

M. Kyslytsa (Ukraine) (*parle en anglais*) : Avant d'aborder le sujet de la présente séance, j'appelle l'attention de mes collègues réunis autour de cette table sur le fait qu'aujourd'hui, 17 juillet, le monde commémore la Journée mondiale de la justice internationale. De même, il y a trois ans jour pour jour, le monde apprenait que le vol MH17 de la Malaysia Airlines avait été abattu. Aujourd'hui, nos pensées et nos prières vont aux familles et aux proches de toutes les victimes de cette tragédie. Nous apprécions également l'attention accordée par le Secrétaire général à cette question dans la déclaration qu'il a prononcée aujourd'hui à l'occasion de ce triste anniversaire. Pour rendre justice aux victimes et mettre les auteurs de cet acte face à leurs responsabilités, des mesures importantes ont été prises récemment. Le 5 juillet, le Président du Conseil de sécurité et le Secrétaire général ont été informés, par le document S/2017/580, que les pays de l'équipe d'enquête mixte ont décidé d'un commun accord que les responsables de ce crime atroce seraient poursuivis et jugés aux Pays-Bas. Le 7 juillet, l'Ukraine et les Pays-Bas ont signé un traité bilatéral sur la coopération juridique internationale concernant la destruction du vol MH17. À cet égard, nous exhortons tous les États à prendre des mesures pour garantir le plein respect de la résolution 2166 (2014) du Conseil de sécurité, qui exige que tous les États coopèrent pleinement dans le cadre du processus de responsabilisation.

Pour en venir à la question qui fait l'objet de la présente séance, nous notons avec une grande satisfaction qu'une étape importante a été franchie en vue de la stabilisation de l'Iraq après la libération récente de Mossoul. Cet événement bienvenu et très attendu témoigne de la réussite de l'opération militaire menée par le Gouvernement iraquien, avec l'aide des forces de la Coalition. Nous espérons que cette victoire sur l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) accélérera son élimination définitive de la région.

Cela étant, ces progrès ont été payés au prix fort, puisque l'opération a été lourde de conséquences sur les civils de la région. La situation humanitaire dans la ville libérée demeure catastrophique, car Mossoul est pour l'essentiel un champ de ruines et un nombre considérable d'habitants sont toujours pris au piège dans la vieille ville. Dans les alentours de la ville, un autre problème de taille se pose en la personne des 700 000 déplacés qui voudraient rentrer chez eux mais qui, pour certains, n'ont plus de maison où retourner. À cet égard, nous encourageons le Gouvernement iraquien à travailler avec ses partenaires à des initiatives post-libération pour reconstruire les infrastructures essentielles, garantir le respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire, privilégier la réconciliation nationale et faciliter le retour volontaire et en toute sécurité des déplacés. Nous sommes conscients de l'ampleur des difficultés que pose une tâche aussi gigantesque et espérons que le Gouvernement iraquien recevra l'aide et l'appui dont il a tant besoin afin de mobiliser les ressources qui lui sont nécessaires pour relever ces défis.

L'Ukraine se félicite de l'engagement des parties prenantes iraquiennes, qui œuvrent sans relâche à un processus de réconciliation nationale visant à unir le peuple d'Iraq, toutes appartenances ethniques et religieuses confondues. Seul un effort de réconciliation nationale ouvert à tous pourra guérir les blessures que le pays a subies et contribuera à un règlement national durable. En outre, toute l'attention voulue doit être accordée à la question de la responsabilité de tous ceux qui ont commis des crimes à l'encontre de la population civile pendant le conflit. Une justice des vainqueurs ne saurait être tolérée, car elle compromettrait le processus de réconciliation nationale. Nous soulignons également combien il importe que le Gouvernement iraquien, avec l'appui de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq et de ses partenaires internationaux, procède à une réforme globale du secteur de la sécurité, dans l'objectif de créer des forces de défense et de sécurité professionnelles et entraînées, attachées à s'acquitter de leurs fonctions dans le respect des droits de l'homme et des principes humanitaires. C'est là un aspect crucial, car il contribuera à prévenir la violence sectaire dans la région et à éviter que les événements survenus à Ramadi et Fallouja après leur libération ne se reproduisent.

Enfin, je tiens à dire que je suis convaincu que, dans un avenir proche, le Gouvernement iraquien

annoncera dans cette salle la défaite définitive de l'EIIL sur le sol iraquien, une nouvelle que nous accueillerons tous avec beaucoup de soulagement.

M. Inchauste Jordán (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : Nous remercions le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI), M. Ján Kubiš, de son exposé, et lui exprimons tout notre appui dans l'exercice des tâches qui lui ont été confiées. Par ailleurs, nous savons gré à la MANUI du travail important qu'elle effectue dans l'exécution de son mandat, lequel a été prorogé à l'unanimité avec l'adoption de la résolution 2367 (2017) le 14 juillet, et nous l'invitons à continuer de s'acquitter des tâches de coordination et de promotion du dialogue qu'elle accomplit pour renforcer le processus de paix et de réconciliation en Iraq.

Nous avons accueilli avec satisfaction l'annonce faite par le Gouvernement iraquien le 10 juillet, qui confirmait que la ville de Mossoul avait été libérée de l'emprise de Daech. Nous sommes sincèrement reconnaissants aux forces de sécurité iraquiennes et à la population en général pour le courage, les sacrifices et la détermination avec lesquels elles continuent de lutter pour éliminer définitivement ce groupe terroriste du territoire iraquien. De même, nous prenons acte des mesures de précaution et de protection que les forces de sécurité iraquiennes ont mises en place dans le cadre de leurs campagnes militaires contre Daech, mesures qui accordent la priorité à la protection des civils et des infrastructures civiles. Nous rappelons que, à mesure que le groupe terroriste est repoussé et que les populations qui étaient sous son contrôle sont libérées, il faut garantir un acheminement ample et sans restriction de l'aide humanitaire des Nations Unies, ainsi que le respect des droits fondamentaux des personnes prises au piège du conflit.

D'après les chiffres publiés le 13 juillet par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, entre le début des opérations antiterroristes à Mossoul, en octobre 2016, et aujourd'hui, plus de 933 000 déplacés en provenance de cette seule ville ont été enregistrés, dont 709 000 ne sont toujours pas rentrés chez eux – nombre qui vient s'ajouter aux plus de 3,4 millions de déplacés depuis le début du conflit. En outre, selon le rapport du Secrétaire général (S/2017/592), 445 civils ont été tués entre les mois de mai et juin cette année, ce qui porte à plus de 82 000 le nombre total de victimes civiles depuis le début du conflit.

De la même manière, nous sommes préoccupés par le fait que, d'après le rapport du Secrétaire général, de graves violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire ont été commises, Daech s'étant livré à des exécutions sommaires de civils, à des enlèvements, à des prises d'otages, et à l'asservissement de plus de 1 600 femmes yézidies. À cela s'ajoutent le recours aux engins explosifs improvisés et aux attentats-suicides sur les places, sur les marchés et dans les zones densément peuplées, ainsi que l'utilisation de civils innocents comme boucliers humains.

À cet égard, nous réaffirmons notre condamnation catégorique de tous les actes de terrorisme, qui sont criminels et injustifiables quels qu'en soient le lieu, le moment et les auteurs. Nous condamnons dans les termes les plus sévères le fait que les civils, en particulier des enfants et des femmes, soient utilisés comme boucliers humains, ce qui est d'une grande lâcheté, et nous réaffirmons la nécessité de veiller à ce que tous les États luttent contre l'EIIL par tous les moyens, dans le respect de la Charte des Nations Unies et des autres obligations qui découlent du droit international, et à ce que les responsables de ces actes fassent l'objet des enquêtes, poursuites et sanctions qui s'imposent.En ce qui concerne les engins explosifs, nous considérons que, parallèlement aux efforts déployés pour libérer le territoire de Daech, il faut continuer à œuvrer au déminage et à l'élimination de tous les restes explosifs de guerre, de manière que les innombrables déplacés puissent regagner leurs foyers en toute sécurité.

Par ailleurs, l'État plurinational de Bolivie salue les efforts et la volonté dont fait montre le peuple iraquien pour parvenir à un accord politique et social qui permette le rétablissement et la consolidation de la paix, en privilégiant les intérêts du peuple et en respectant la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de l'Iraq. À cet égard, nous espérons que le calendrier électoral et les mécanismes juridiques nécessaires pour qu'il soit respecté seront mis en place avec le consensus de toutes les parties et de tous les acteurs impliqués, dans l'intérêt de la population tout entière.

En outre, nous apprécions à leur juste valeur les efforts que déploie le Gouvernement iraquien pour identifier les citoyens koweïtiens portés disparus, ainsi que pour recenser et retrouver les biens pillés durant le conflit. Nous prenons bonne note des mesures prises par le Gouvernement iraquien, comme l'appel public à témoins lancé le 15 mai dans les médias pour inviter les personnes susceptibles d'avoir des informations sur

les citoyens koweïtiens disparus à se manifester, ainsi que les travaux d'excavation réalisés à Khamisiya et Samaoua, lieux qui pourraient se révéler être des sites d'inhumation potentiels. Nous espérons que le prochain rapport fera état de résultats. Enfin, nous encourageons les parties concernées à continuer d'intensifier leurs efforts pour obtenir des résultats concrets et à poursuivre le processus de réconciliation, axe fondamental du processus de stabilisation entre l'Iraq et le Koweït, élément sur lequel le Conseil s'est prononcé dans sa déclaration à la presse du 14 juin (voir SC/12870).

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Iraq.

M. Marzooq (Iraq) (*parle en arabe*) : Je voudrais, pour commencer, féliciter la République populaire de Chine de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois en cours. Nous tenons à vous remercier, Monsieur le Président, de la manière dont vous avez organisé les travaux du Conseil, et remercions la Bolivie de sa conduite des travaux du Conseil le mois dernier. Je tiens également à saluer l'exposé présenté par M. Ján Kubiš, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI), et à le remercier, lui et son équipe, de leurs efforts aussi bien à Bagdad qu'à New York.

Le 10 juillet, depuis le cœur de Mossoul, deuxième ville d'Iraq, le Premier Ministre Haider Al Abadi a annoncé que les héroïques forces armées iraquiennes avaient obtenu une victoire historique et mis un terme aux chimères extrémistes dans cette ville. Au prix d'énormes sacrifices, nos forces ont vaillamment repris la ville de Mossoul et sa mosquée au minaret penché emblématique, que les terroristes takfiris ont détruit à l'approche des forces iraquiennes. Je ne peux aujourd'hui que féliciter nos forces armées et notre peuple courageux, ainsi que les honnêtes gens du monde civilisé qui se sont tenus aux côtés de l'Iraq et qui ont aidé ses forces luttant héroïquement contre les bandes terroristes de Daech à remporter cette victoire colossale.

L'Iraq salue le rôle important qu'a joué la Coalition internationale dans la bataille pour la libération de Mossoul en assurant une couverture aérienne en coopération avec l'armée de l'air iraquienne, et je voudrais également remercier les États de la Coalition internationale et les autres États qui ont soutenu l'unité, la souveraineté et l'intégrité de l'Iraq et qui lui ont fourni des conseils et une aide militaire, logistique et humanitaire efficace qui a permis de remporter la victoire sur les bandes terroristes de Daech.

Le Gouvernement iraquien s'est soucié d'abord de libérer les personnes avant le territoire, d'où l'accent mis sur la sécurité et la protection des civils. Le Conseil n'ignore pas non plus le rôle important joué par l'autorité religieuse suprême en Iraq qui a émis une fatwa appelant au jihad et à la lutte contre les bandes terroristes de Daech, ce qui a permis d'insuffler une dynamique – humaine et morale – importante et de préserver l'intégrité du territoire iraquien.

Dans les zones libérées en Iraq, diverses entités officielles s'attachent à rétablir la normalité et à fournir des services en prévision du retour des déplacés, dont le nombre atteint quelque 3 millions, afin de les aider à retrouver des conditions de vie normale. C'est pourquoi l'Iraq a un besoin urgent de l'aide internationale pour relever les défis inhérents à la phase post-Daech : stabilisation, reconstruction, réhabilitation des infrastructures de base détruites et enlèvement des mines et des engins explosifs disséminés par les bandes terroristes dans les villes reprises par les forces iraquiennes. Cela doit se faire selon un plan global de reconstruction et de bonne gouvernance interne, qui requiert nécessairement un appui financier et technique, ainsi que des conseils de la part des partenaires internationaux.

L'Iraq tient aussi à saluer les efforts humanitaires déployés par l'État frère du Koweït, notamment ses initiatives de secours visant à atténuer le sort des déplacés iraquiens. Nous apprécions au plus haut point les efforts déployés par les États amis, l'Union européenne et les États de la Coalition internationale qui fournissent une assistance humanitaire et sont disposés à aider l'Iraq dans ses efforts de stabilisation et de reconstruction.

Je voudrais réaffirmer ici le rôle central et dynamique que peut jouer la MANUI, conformément à son mandat, ainsi que l'équipe de pays des Nations Unies pour relever les défis humanitaires, sociaux, économiques et sanitaires et en termes de reconstruction, en vue de rétablir la sécurité et la stabilité, d'assurer les services de base, de permettre aux déplacés de retourner chez eux et de leur offrir des possibilités d'emploi pour qu'ils puisent participer à la reconstruction de ce qui a été détruit par les bandes extrémistes.

L'Iraq est un État fédéral unifié, indépendant et pleinement souverain comme l'énonce la Constitution démocratique fédérale adoptée par l'ensemble des

composantes du peuple iraquien en 2005 par le biais d'un référendum populaire, transparent et démocratique, une Constitution qui déclare que tous les citoyens sont égaux en droits et en devoirs, renforce les principes de citoyenneté, de participation au processus politique démocratique et de représentation politique effective de tous, d'une façon qui garantisse l'exercice des droits constitutionnels et juridiques et la participation aux affaires politiques, économiques, sociales, culturelles et linguistiques du pays, ce que beaucoup de systèmes dans nombre de pays multiethniques et multiconfessionnels n'offrent pas.

L'Iraq réaffirme l'importance de mettre en œuvre les dispositions des résolutions 2170 (2014), 2178 (2014), 2199 (2015) et 2253 (2015) du Conseil de sécurité. Afin de renforcer l'état de droit en Iraq et de lutter contre l'impunité des terroristes pour les crimes atroces qu'il y ont commis, l'Iraq étudie, dans le cadre de la campagne mondiale menée à cet égard, la possibilité de traduire Daech en justice, et notamment le principe d'un projet de résolution sur lequel il travaillerait avec ses partenaires pour recueillir et préserver les éléments de preuves sur les crimes commis par les bandes terroristes de Daech en Iraq, d'une façon qui renforce sa souveraineté, préserve la compétence de son appareil judiciaire et renforce ses capacités.

Nous réaffirmons qu'il importe que les membres du Conseil de sécurité exigent de la Turquie qu'elle retire ses troupes des territoires iraquiens et respecte les relations de bon voisinage aux fins du maintien de la paix et de la sécurité régionales et internationales.

Le Gouvernement iraquien s'attache sans relâche à renforcer ses relations avec les États arabes frères et les États voisins, notamment le Royaume d'Arabie saoudite, le Koweït, le Royaume hachémite de Jordanie, la Turquie et l'Iran, outre son dialogue ininterrompu avec le Gouvernement syrien.

Afin de resserrer les relations fraternelles avec le Royaume d'Arabie saoudite, le Gouvernement iraquien a décidé de mettre en place un conseil de coordination iraquo-saoudien, dont sont convenus les deux pays frères pour hisser les relations bilatérales à leur niveau stratégique et ouvrir de nouvelles perspectives de coopération dans différents domaines, notamment politique, sécuritaire, économique, commercial, touristique et culturel et du développement et de l'investissement. L'objectif est aussi de dynamiser le partenariat entre les secteurs privés des deux pays, de lutter contre l'extrémisme et le terrorisme sous toutes leurs formes et dans toutes leurs manifestations, de tarir les sources de financement du terrorisme et de se conformer aux traités et résolutions contraignants.

Dans le cadre des efforts que faits le Gouvernement iraquien pour renforcer la réconciliation nationale, la capitale, Bagdad, abrite actuellement les réunions préparatoires de la conférence La Mecque-Bagdad. L'Iraq demeure résolu, juridiquement et moralement, à retrouver les disparus et les archives koweïtiens. Les ministères iraquiens concernés continuent de tout mettre en œuvre pour vérifier les informations fournies par les témoins, de se rendre sur les sites où se trouveraient les restes des disparus et les prisonniers koweïtiens et d'y entreprendre des fouilles.

Je me félicite que le Conseil ait donné suite à la demande du Gouvernement iraquien de proroger d'un an le mandat de la MANUI, conformément à la lettre et à l'esprit de la résolution 1770 (2007).

Pour terminer, nous remercions à nouveau le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Ján Kubiš, et son équipe de leur action et de leurs efforts, ainsi que des conseils qu'ils ont prodigués au Gouvernement iraquien. Nous savons également gré à la MANUI des activités menées pour préserver l'unité de l'Iraq, son intégrité territoriale et sa stabilité afin de libérer le pays du terrorisme. Puisse l'Iraq vivre dans la sécurité en tant que pays uni, fort, prospère, stable et démocratique, et gloire aux martyrs qui ont donné leur vie pour combattre le terrorisme au nom de l'humanité tout entière!

Le Président (*parle en chinois*) : J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 10 h 50.